

Partage de pratiques et de mises en œuvre d'établissement pour la différenciation et les groupes au collège

Préambule

Le « Choc des savoirs », préconisant la mise en place de groupes pour la classe de sixième et de cinquième au collège à la rentrée de septembre 2024, interroge les pratiques d'accompagnements des collégiens et les propositions de différenciation faites afin de personnaliser au mieux les parcours de chaque jeune. Cela rejoint une conviction profonde de l'Enseignement Catholique : « Accueillir tous les élèves ».

En effet, nous ne pouvons que promouvoir une approche différenciée des apprentissages et un enseignement par compétences. Ainsi, faire travailler et proposer des activités aux jeunes collégiens en groupes favorise le partage, l'émulation, l'entraide entre pairs, le tutorat. Ceci en favorisant le travail en équipe des enseignants afin d'ajuster les parcours et les initiatives visant à faire progresser les plus fragiles et soutenir ou renforcer les acquis des élèves « à l'heure » ou « en avance ».

En revanche, cette organisation ne doit pas être figée. Un groupe n'est pas une classe et demande un pilotage différent : le groupe n'est pas fixe, mais évolutif. Il est pensé en termes d'effectifs réduits, autour des besoins identifiés grâce aux évaluations nationales et celles des enseignants, autour des incontournables des apprentissages et des nœuds didactiques des programmes, comme noyaux durs de ces derniers.

Une fois ces convictions travaillées en équipe, il est nécessaire d'œuvrer à des mises en projets des établissements dans leurs organisations actuelles et selon les moyens alloués ou non, pour identifier les ressources, les possibles comme les freins et mettre en place des initiatives où tous les membres de la communauté éducative sont à l'œuvre et s'y retrouvent :

- Équipe de direction,
- Vie scolaire,
- Enseignants,
- Élèves,
- Parents,
- Partenaires.

Il faut donc tenir compte du contexte de chaque établissement : son histoire, ses pratiques et son projet. L'accompagnement de cette mise en œuvre, ne peut pas être une rupture, il doit préserver et adapter l'existant. Ceci afin de conduire des stratégies de pilotage croisant les enjeux du « Choc des savoirs » et les réalités de chacun de nos établissements, pour partir du sens afin de faire des choix en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif de chaque collège.

Sur la base d'entretiens menés auprès de plusieurs chefs d'établissement, ce document se propose de partager les pratiques mises en œuvre autour de stratégies identifiées :

1. La mise en barrettes.
2. Une organisation spécifique des ressources humaines.
3. Les formats et l'évolution des groupes.

Partie 1 : « La mise en barrettes »

Enjeu : Comment articuler les temps en classes et les temps en groupes ?

La mise en place de groupes pour la classe de sixième, comme de cinquième, trouve dans « la mise en barrettes » une mise en œuvre pratique. Elle est utilisée pour les groupes de langues depuis longtemps. Son avantage est de mettre un nombre d'enseignants ou d'éducateurs devant un niveau de classe : par exemple le mardi de 11 h à 12 h, 4 professeurs sont devant 3 classes de sixième. Cela rend donc possible de répartir les élèves en 4 groupes et non plus en 3 groupes classes. En interrogeant et en recensant les initiatives de mises en place des groupes pour la rentrée prochaine en collège, nous avons identifié deux pratiques :

1. Les barrettes pluridisciplinaires.
2. Les barrettes disciplinaires.

1. Les barrettes pluridisciplinaires

Les collèges ayant deux ou trois classes par niveaux, se trouvent confrontés à une équation impossible à résoudre. Comment faire, si l'on veut que tous les élèves d'un niveau soient en groupes de travail au même moment sur une même discipline ? En effet, comment créer 3 groupes de mathématiques, lorsque l'équipe ne comporte que deux professeurs de cette discipline ?

La mise en barrettes pluridisciplinaires est une réponse à cette problématique. Les élèves d'un même niveau ont leur emploi du temps en barrette sur un créneau précis, une ou deux fois dans la semaine et les groupes travaillent des compétences différentes. Elles peuvent-être en lien avec des compétences de français, de mathématiques ou bien transversales. Ceci permet de mobiliser sur la même heure des professeurs de français, de mathématiques ou d'autres disciplines qui eux prendront en charge des groupes visant des compétences comme « lire une consigne », « rédiger une explication », « lire un document ».

Cette approche est une réponse habile mais aussi pertinente pour que les équipes puissent travailler ensemble sur les objets de travail de chacun des groupes.

2. Les barrettes disciplinaires

Elles sont la réponse la plus efficace si l'on dispose des ressources humaines pour former des groupes sur un même niveau, au même créneau horaire. Certains de nos établissements pouvant dégager des heures proposent des mises en barrettes chaque semaine aux élèves de sixième et cinquième en français et en mathématiques. D'autres, n'ayant pas cette possibilité, alternent :

- Semaine A = groupes de français
- Semaine B = groupes de mathématiques

La mise en barrettes disciplinaires pour des groupes de besoins, de compétences, comme de niveaux, a l'avantage de permettre une réorganisation aisée des groupes en fonction des besoins, de la progression des élèves, comme de la prise en compte des nouvelles fragilités identifiées. Les élèves étant tous mobilisés sur le même créneau horaire, comme les professeurs des disciplines, « le glissement » d'un groupe à l'autre est plus simple à organiser.

Toutefois, quel que soit le choix opéré, cela demande un travail en équipe pluridisciplinaire ou disciplinaire et une coordination afin de permettre un suivi pertinent des élèves et de leurs apprentissages.

Partie 2 : « Une organisation spécifique des ressources humaines »

Enjeu : Comment coordonner les équipes au service de la différenciation et des groupes ?

La mise en place de groupes pour la classe de sixième, comme de cinquième, trouve dans « la mise en La rentrée 2024 avec la perspective de la mise en place de groupes pour les niveaux de sixième et cinquième demande de faire un état des lieux des ressources humaines dont disposent les établissements. C'est le premier constat qui a été fait lors de la première lecture des textes officiels... Comment s'organiser lorsque l'on ne dispose pas du nombre d'enseignants requis ? Doit-on renoncer ?

Notre enquête démontre que nombre de nos collègues n'auront pas de moyens supplémentaires, mais aussi que la proposition de groupes au collège existe depuis longtemps et que trois stratégies existent et sont envisagées pour résoudre une équation qui semblait sans solution :

1. Co-intervention, co-enseignement,
2. Collaboration entre premier degré et second degré.
3. Enrôlement de professeurs d'autres disciplines.

1. Co-intervention, co-enseignement

Ces modalités, issues de l'enseignement spécialisé connu pour son accompagnement des besoins spécifiques et des progrès individuels des élèves, peuvent être une réponse dans la stratégie de la formation des groupes en conservant l'unité classe. La co-intervention et le co-enseignement sont des modalités pertinentes dans certains cas, notamment lors de difficultés d'espace ou de mise en barrettes dans l'établissement. Ils permettent un passage fluide entre les besoins des élèves au sein même d'une séance. Dans ces cas, deux enseignants s'occupent d'une classe.

- Pour la co-intervention : il s'agit de l'intervention d'un enseignant avec l'enseignant de la classe. Ce dispositif vise principalement les élèves en difficultés. Que la co-intervention se fasse en tandem (les deux enseignants sont face à la classe), en complémentarité (le professeur de la classe fait cours et le maître complémentaire aide) ou en intervention d'aide (les deux enseignants aident des groupes d'élèves au sein de la classe), elle a pour but de prévenir les difficultés, de repérer les besoins particuliers et d'apporter des remédiations aux élèves en difficultés.
- Pour le co-enseignement : deux enseignants interviennent dans la classe. Ce dispositif vise cette fois-ci tous les élèves de la classe. Que le co-enseignement se fasse en enseignement par atelier, avec groupe différencié ou en enseignement parallèle, il permet un partage de la responsabilité éducative afin de trouver des solutions pour tous les élèves en termes de différenciation ou d'adaptation et garantit davantage d'équité et d'accessibilité pour tous. Ce dispositif d'enseignement nécessite une forte collaboration entre les deux enseignants, qui est indissociable de la co-construction des cours.

2. Collaboration entre premier degré et second degré

À la rentrée de septembre 2023, la mise en place des pactes enseignants, ont favorisé l'intervention de collègues du premier degré au sein des classes de sixième, afin de permettre une sortie du cycle 3 plus cohérente et œuvrer à consolider les incontournables à maîtriser afin de poursuivre l'enseignement au collège.

Les établissements ayant déjà expérimenté cette collaboration, et ses effets positifs sur les collégiens, comme dans le lien École/Collège, vont reconduire en priorité les pactes ayant été mis en place sur l'année 2023/2024. Ceci permet de disposer de ressources humaines afin d'ouvrir un nombre adapté de groupes pour répondre aux besoins des élèves identifiés.

Certains collèges proposent, dès la rentrée, des groupes répartis de façon aléatoire pour travailler à la transition École/Collège et évaluer les besoins des jeunes collégiens. Après quelques semaines, les groupes de compétences disciplinaires ou transversales sont mis en place. D'autres établissements laissent les groupes classe se constituer et, après les résultats des évaluations nationales croisés avec les évaluations « maisons », mettent en place les groupes.

L'intérêt de cette collaboration est triple :

- Croiser les compétences des équipes du 1^{er} et du 2nd degrés.
- Travailler dans la logique du cycle 3.
- Suivre les élèves de l'École au Collège dans leurs apprentissages et leur savoir être.

3. Enrôlement de professeurs d'autres disciplines

Comme évoqué précédemment, certains de nos établissements ouvrent la participation à la prise en charge des groupes à d'autres disciplines et ne se limitent pas à faire intervenir les professeurs de lettres et de mathématiques.

Cette proposition peut être choisie par nécessité : l'insuffisance des ressources en lettres et mathématiques implique l'intervention des autres disciplines en humanités et en sciences. Elle peut être aussi un réel choix pédagogique, celui de ne pas enfermer la mise en place des groupes dans le champ de deux disciplines, mais bien de viser à travailler avec les élèves des compétences transversales, des compétences psychosociales, ou de mettre en œuvre une pédagogie de projet.

Si l'on explore la « plasticité » de la création de groupes en début de collège, on peut donc ouvrir des perspectives aux équipes et envisager des groupes à géométrie variable et des progressions à la fois disciplinaires, pluridisciplinaires et soutenir une pédagogie de projet, comme le tutorat entre pairs...

Partie 3 : « Travail sur le format et l'évolution des groupes »

Enjeu : Comment piloter les groupes sur une année scolaire ?

1. 50 minutes.
1. Effectifs réduits.
1. Évaluation et coordination.

1. 50 minutes

Le choix de proposer des séances de 50 minutes dégage du temps. Par exemple, pour un professeur certifié, le passage aux séances de 50 minutes fait passer le nombre de séances qu'il dispense par semaine de 18 à 20. C'est-à-dire que le temps dégagé permet aux enseignants de pouvoir dispenser deux séances supplémentaires par semaine.

Les établissements pratiquant cette répartition horaire depuis plusieurs années, proposent des groupes de compétences ou de projets aux collégiens de la 6^e à la 3^e. Un collège appelle ces séances « Les Ateliers de progression ». Certains sont obligatoires et d'autres sont choisis par les élèves en fonction de leurs appétences ou leurs besoins.

L'institution, par le « Choc des savoirs », de groupes de besoins pour les deux premières années de collège ne pose donc pas de problème à ces établissements qui proposent en 6^e et 5^e à la fois des groupes de besoins et des ateliers de progression. Puis proposent en 4^e et 3^e des ateliers de progression et si nécessaire des groupes de compétences.

L'intérêt ici est de combiner, tout au long de la scolarité au collège, du temps en groupe classe et du temps en groupes à effectifs réduits.

2. Effectifs réduits

Comme énoncé ci-dessus, l'enjeu des groupes au collège est de pouvoir proposer des enseignements, des remédiations, des projets aux élèves en « effectifs » réduits.

Il est notable que le passage de l'École au Collège est problématique pour nombre d'élèves :

- Perte des repères,
- Multiplication des intervenants,
- Nouvelle organisation,
- Attendu d'autonomie...

Mais lorsque l'on parle d'effectifs réduits, doit-on se limiter à diviser la classe en deux, ou en trois et à chercher à équilibrer les groupes ?

Ce n'est pas toujours le choix fait par nos établissements. Plusieurs collèges proposent différents types de groupe et, à chaque type de groupe correspond un effectif.

Par exemple, un collège propose :

- Un groupe autonome où des élèves sont les tuteurs d'autres élèves, encadrés par deux enseignants. Ce groupe peut comprendre entre 20 et 30 élèves.
- Un groupe expert de 15 à 20 élèves travaillant sur un projet.
- Des groupes de besoin disciplinaires de 10 élèves travaillant des compétences en français ou mathématiques.
- Des groupes modulables de 4 à 5 élèves travaillant sur des besoins identifiés et évalués régulièrement.

Les effectifs des groupes évoluent dans l'année, les élèves peuvent passer de l'un à l'autre. L'intérêt est donc de créer de la flexibilité.

3. Évaluation et coordination

Pour finir, il semble essentiel de revenir sur deux aspects forts de cette rentrée 2024. La mise en place de groupes au collège est exigeante et cette exigence remet au cœur du métier de professeur deux éléments clés : l'importance de l'évaluation et celui du travail de coordination du travail des équipes.

Sans évaluation critériée, la création des groupes ne sera pas efficace et perdra de vue ses finalités. Il faut que les équipes travaillent toujours plus avec les ressources que les évaluations nationales mettent à la disposition des enseignants, mais aussi des résultats qu'elles mettent en lumière ; ceci en les croisant avec les évaluations diagnostiques que les équipes peuvent proposer. Le lycée, à la suite de la réforme de 2018, s'est engagé dans la rédaction d'un projet d'évaluation pour chaque établissement à cause de la mise en place du contrôle continu. Le « Choc des savoirs » au collège invite aussi les équipes à avoir une pratique réflexive de l'évaluation. Ceci pour constituer les groupes, mais aussi avancer toujours plus dans un réel accompagnement personnalisé des apprentissages des collégiens.

Pourquoi ne pas travailler en équipe à la rédaction d'un projet d'évaluation au collège afin de :

- Mettre en lumière les pratiques d'évaluation.
- Faire connaître aux élèves comme aux parents les types d'évaluation, dont celles qui conduisent à la constitution des groupes, par exemple.
- Veiller à donner une place à l'évaluation diagnostique, trop souvent oubliée.
- Identifier les pratiques de différenciation ayant un impact sur les pratiques d'évaluation.

La mise en place des groupes exige une réelle réflexion sur la différenciation pratiquée dans les collèges, mais aussi sur les enjeux de l'évaluation dans le parcours de formation du jeune et dans la pratique des enseignants.

Ceci demande donc la mise en place d'une coordination afin de conduire au mieux l'accompagnement des groupes au collège. Les établissements ayant déjà expérimenté le travail en groupes au collège insistent sur l'importance du travail en équipe et de la coordination de ce dispositif.

Certains collèges ont créé, grâce aux pactes enseignant, un poste de coordinateur ; d'autres ont choisi de confier cette tâche aux coordinateurs des équipes disciplinaires de lettres et de sciences.

Ces derniers ont pour mission de :

- Organiser une concertation à chaque période.
- Superviser la création des groupes.
- Faire travailler les équipes sur les résultats des évaluations des élèves.
- Faire évoluer la constitution des groupes en fonction des acquis des élèves.
- Faire le bilan du dispositif afin d'envisager des améliorations.

L'exigence de la rentrée 2024, amène donc les équipes à faire :

- Un état des lieux des pratiques de différenciation existantes.
- Un travail sur les attendus de la classe de 6^e et 5^e afin de pouvoir définir une programmation des objets travaillés dans les groupes.
- Une identification des ressources comme des freins.
- Des choix de stratégies.
- Des choix pédagogiques.